

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PADOUE

SÉANCE DU
3 AOÛT 2020

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal, tenue le
3 août 2020, à 20.00 heures au centre des Loisirs au 114 rue Gagnon.

1. OUVERTURE ET PRÉSENCES

Sont présents :

Monsieur	Gilles Laflamme	maire
Madame	Réjeanne Ouellet	Conseillère siège N° 1
Madame	Clémence Lavoie	Conseillère siège N° 2
Madame	Lucette Algerson	Conseillère siège N° 4
Monsieur	François Doré	Conseiller siège N° 5
Monsieur	Bertrand Caron	Conseiller siège N° 6

Est absent :

Monsieur	Yannick Fortin	Conseiller siège N° 3
----------	----------------	-----------------------

Le tout formant quorum sous la présidence de monsieur Gilles Laflamme, maire, ouvrant la séance par un mot de bienvenue.

Line Fillion, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

La séance est déclarée ouverte à 20:00 heures.

2. MOT DE BIENVENUE ET PRIÈRE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous et une prière est faite.

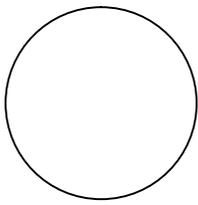
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Présences
2. Mot de bienvenue et prière
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal du 6 juillet 2020
Suivi au procès-verbal
5. Lecture et adoption des comptes
6. Information du maire et des conseillers
7. Adoption du règlement 256-2020, concernant les limites de vitesse sur le Chemin Kempt Sud
8. Nettoyage du réseau d'égout
9. Signalisation de ralentissement
10. Croix : réparation
11. Scellement de fissures dans le rang 8
12. Coffre à outils de dépannage
13. Offre d'emploi pour 2^e chauffeur en déneigement
14. Garage de la fabrique
15. Vacances
16. Achat d'asphalte froide
17. Affaires diverses :
18. Période de questions
19. Levée de la séance

01-03-08-2020

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE



02-03-08-2020

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2020

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents que le procès-verbal de la séance régulière du 6 juillet 2020 soit adopté.
ADOPTÉE

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Le suivi au procès-verbal est fait par Monsieur le Maire.

5. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

03-03-08-2020

Il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à l'unanimité que les comptes présentés soient acceptés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement pour un total de 1 098 654.32 \$.
ADOPTÉE.

6. INFORMATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur le Maire fait un résumé de la séance des maires ainsi que la correspondance reçue.

7. ADOPTION DU RÈGLEMENT 256-2020 POUR RÉDUIRE LA VITESSE DU CHEMIN KEMPT SUD

CE RÈGLEMENT EST INSCRIT AU LIVRE DES RÈGLEMENTS

04-03-08-2020

ATTENDU QUE le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;
ATTENDU QU'un avis de présentation du projet de règlement a été déposé par madame Clémence Lavoie à une séance du Conseil municipal de la municipalité de tenue le 6 juillet 2020 et inscrit au livre des délibérations sous le numéro 256-2020.
ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par madame Clémence Lavoie, le 6 juillet 2020 ;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur François Doré
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL :
Que le règlement numéro 256-2020, soit adopté et qu'en conséquence, le conseil décrète :

ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre de Règlement concernant les limites de vitesse *sur le Chemin Kempt Sud*.

ARTICLE 2

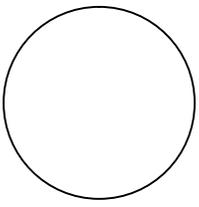
Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :
a) excédant 70 km/h sur *le Chemin Kempt Su*

ARTICLE 3

La signalisation appropriée sera installée par la municipalité.

ARTICLE 4

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.



ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur au jour de sa publication prévue la loi.

SIGNÉ : _____ SIGNÉ : _____
Gilles Laflamme, maire Line Fillion, dir-gén et sec-très.

8. NETTOYAGE DU RÉSEAU D'ÉGOUT

05-03-08-2020

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à la majorité des membres présents :
De faire effectuer le nettoyage du réseau d'égout par Sani-Manic.
ADOPTÉE.

9. SIGNALISATION DE RALENTISSEMENT

06-03-08-2020

Il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à la majorité des membres présents :
De faire l'achat de 4 balises ped-zone et de 8 balises bollard pour ralentir la circulation autour du village.
ADOPTÉE.

10. CROIX : RÉPARATION

07-03-08-2020

Il est proposé par monsieur François Doré et résolu à la majorité des membres présents :
De réparer la croix pour un montant d'environ 1 000\$.
ADOPTÉE.

11. SCELLEMENT DE FISSURES DANS LE RANG 8

08-03-08-2020

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à la majorité des membres présents :
D'aller en appel d'offre avec d'autres municipalités pour faire effectuer du scellement de fissures dans le rang 8 sur une superficie d'environ 1247 mètres.
ADOPTÉE

12. COFFRE À OUTILS DE DÉPANNAGE

09-03-08-2020

Il est proposé par monsieur François Doré et résolu à la majorité des membres présents :
De faire l'achat d'un coffre à outils de dépannage pour un montant maximum de 200.00 \$.
ADOPTÉE.

13. OFFRE D'EMPLOI POUR 2^E CHAUFFEUR EN DÉNEIGEMENT

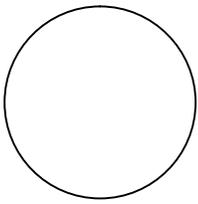
10-03-08-2020

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à la majorité des membres présents :
De faire publier une offre d'emploi pour un 2^e chauffeur en déneigement dans le journal l'Avantage, Brick-à-Brack et sur emploi Québec.
ADOPTÉE.

14. GARAGE DE LA FABRIQUE

11-03-08-2020

Il est proposé par monsieur François Doré et résolu à la majorité des membres présents :



Qu'étant donné que la municipalité utilise le garage de la fabrique depuis plusieurs années, qu'elle paie pour les réparations à effectuer.
ADOPTÉE.

15. VACANCES

L'employé municipal sera en vacances du 9 au 15 août et la directrice générale du 16 au 22 août.

16. ASPHALTE FROIDE

12-03-08-2020

Il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à la majorité des membres présents :
De faire l'achat d'une demi-palette d'asphalte froide.
ADOPTÉE.

17. AFFAIRES DIVERSES

Il n'y a aucun point à ajouter.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est respectée pour les 3 contribuables présents.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

13-03-08-2020

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à l'unanimité que la séance présente soit levée à 21:05 heures.
ADOPTÉE.

Approbation des résolutions

Je, Gilles Laflamme, maire de la Municipalité de Padoue, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 3 août 2020, tenue au centre des Loisirs au 114 rue Gagnon à 20:00 heures.
En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance.

Gilles Laflamme, maire

04-08-2020
Date

SIGNÉ : _____
Gilles Laflamme, maire

SIGNÉ : _____
Line Fillion, dir. gén. et sec. trés.

Procès-verbal signé par monsieur le Maire le 4 août 2020.